

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 03698

Numéro SIREN : 824 086 177

Nom ou dénomination : WISDOM FINANCE HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2020 sous le numéro de dépôt 10579

WISDOM FINANCE HOLDING
Société par actions simplifiée
Au capital social de 100 euros
Siège social : Domaine de Fangouse
Chemin du Mas de Fangouse – 34970 LATTES
RCS MONTPELLIER 824.086.177

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DE NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL**

Le QUINZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT à 11 heures,
Monsieur Cédric GONZALEZ agissant en sa qualité d'associé unique de la société WISDOM FINANCE HOLDING s'est trouvé présent au siège social, en état de statuer en « assemblée générale extraordinaire », sur convocation du Président effectuée conformément aux dispositions légales et statutaires.

Il a été établi une feuille de présence signée par l'associé unique, présent comme dit ci-dessus.

Total des parts des associés présents : 10 parts sur les 10 parts sociales composant le capital social.

Monsieur Cédric GONZALEZ préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que l'associé unique est présent ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie de la lettre de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R. 223-18 et R. 223-19 du code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Directeur Général et nomination d'un nouveau Directeur Général ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.



Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire nouvelle, ont convenu ce qui suit :

Nomination d'un nouveau Directeur Général de la Société sans limitation de durée :

Monsieur Jean-Christophe RIVIERE

**Née le 8 Septembre 1969 à Libourne, de nationalité française,
Demeurant au 26, rue de l'ancien courrier, 34000 Montpellier**

Lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Le Directeur Général a les mêmes pouvoirs que le Président aux termes de la loi et des Statuts, et exercera ses fonctions dans les mêmes conditions et limites que celles prévues pour le Président.

Monsieur Jean-Christophe RIVIERE nommé en remplacement de **Madame Murielle BODIN, Ancien Directeur général** ayant démissionné de ses fonctions le **2 janvier 2020** et dont les fonctions ont cessé à partir du **15 février 2020** avec effet immédiat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet de modification statutaire des résolutions qui précèdent, décide de donner tous pouvoirs à la présidence, avec faculté de substituer, à l'effet de procéder à la modification de la présidence telle qu'elle a été décidé ci-dessus ;

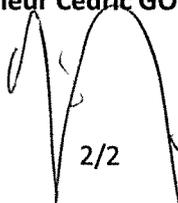
L'assemblée générale donne et délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales, de procéder le cas échéant à l'enregistrement de la présente assemblée, et de procéder au dépôt des pièces justificatives au greffe du Tribunal de Commerce compétent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président de séance :
Monsieur Cédric GONZALEZ



2/2